

BULLETIN OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

ANNÉE 1885. — N° 11.

SOMMAIRE

Numéros.	Pages.
305. Arrêté du 11 novembre 1885 concédant à perpétuité aux officiers et aux gardes d'artillerie une parcelle de terrain située au cimetière de Papeete.....	205
306. Arrêté du 18 novembre 1885 classant les îles de l'archipel Tuamotu pour la pêche et le chargement des nacres.....	206
307. Arrêté du 26 novembre 1885 réglant le compte définitif des recettes et des dépenses du service Local, exercice 1884.....	207
308 à 325 Nominations, mutations, etc.....	209

N° 305. — *ARRÊTÉ concédant à perpétuité aux officiers et aux gardes d'artillerie une parcelle de terrain située au cimetière de Papeete.*

Le Commissaire de la marine, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu la demande formulée, le 2 novembre courant, par M. le capitaine directeur d'artillerie, au nom des officiers et gardes d'artillerie, à l'effet d'obtenir la concession à perpétuité d'une parcelle de terrain au cimetière de Papeete ;

Vu l'arrêté du 23 août 1878 au sujet des concessions de terrains dans ledit cimetière ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,